

Registre aux délibérations du conseil communal de Beaufort

Séance publique du 28 octobre 2013

Date de l'annonce publique de la séance: 22 octobre 2013

Date de la convocation des conseillers: 22 octobre 2013

Présents: M. Camille Hoffmann, bourgmestre, président;
Mme Lily Scholtes et M. Emile Wies, échevins;
Mme Andreza Sanguessuga Nene, M. Patrick Weber, M. Romain Thielen,
M. Jean-Paul Stirn, M. Jean-Paul Post, conseillers;
M. Georges Rischette, secrétaire communal.

Absent: Mme Cindy Pereira, conseiller communal, excusée.

No: 6

Réf.: GR/2013-213

Objet: Fixation de la redevance concernant la fourniture de chaleur moyennant réseau

Le Conseil Communal,

Attendu qu'au cours des dernières années, l'administration communale a réalisé des équipements de production et de distribution de chaleur sur le site « Op der Gare » à Beaufort ;

Attendu que la centrale thermique, le circuit primaire et la station de transfert sont installés dans le local de chauffage de l'école fondamentale à Beaufort ;

Attendu que l'administration communale s'engage à assurer l'exploitation des équipements de production et de distribution de chaleur de l'ensemble immobilier situé aux abords immédiats du complexe scolaire ;

Attendu que la consommation de chaleur en kWh des futurs clients sera mesurée dans la station de transfert par un compteur de chaleur ;

Attendu qu'il y a lieu de fixer un prix unitaire de base de la consommation d'énergie pour la quantité de chaleur livrée aux futurs clients ;

Vu les articles 99 et 107 de la Constitution ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

A l'unanimité,

décide de fixer le prix unitaire de base de la consommation d'énergie pour la quantité de chaleur livrée à $0,065 \text{ €/kWh} + (6\% \text{ TVA}) 0,0039 \text{ €} = 0,0689 \text{ €/kWh}$.

Prie l'autorité supérieure de bien vouloir approuver la présente décision.

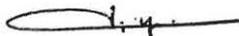
Ainsi décidé en séance, date qu'en tête.

(suivent les signatures)

Pour expédition conforme:

Beaufort, le 13 décembre 2013

Le Bourgmestre,

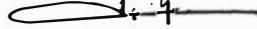


CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Beaufort certifie que la présente délibération portant fixation de la redevance concernant la fourniture de chaleur moyennant réseau a été publiée et affichée dans la commune de Beaufort ainsi que dans deux quotidiens publiés et imprimés au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 13 décembre 2013.

Beaufort, le 13 décembre 2013

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire,

